

[Français]

**L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé):** Madame le Président, il est indéniable que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ne respecte pas la règle bien édictée dans Beauchesne, selon laquelle la question de privilège doit être posée rarement et dans des cas vraiment exceptionnels où la liberté d'expression et de parole des députés est en cause. Et, étant donné les circonstances, il m'apparaît évident que le message qu'il nous a laissé aujourd'hui est purement politique, savoir qu'il n'est pas content de constater que certains documents soient déposés devant le plus haut tribunal du pays, soit la Cour suprême du Canada. Étant donné les circonstances, les procédures qui se déroulent devant un tribunal sont totalement indépendantes des débats qui se poursuivent en cette Chambre. Les juges de la Cour suprême sont parfaitement capables de déterminer ce qui est admissible ou ce qui ne l'est pas au titre de dépôts de documents devant leur tribunal. Il ne nous appartient pas de leur dire quoi faire en l'occurrence, et je pense que l'attitude du député de Saint-Jean-Ouest est insultante pour les juges de la Cour du Canada. Elle est sûrement déplacée pour autant que le Parlement est concerné puisque les documents en cause ont été déposés à un tribunal devant lequel nous n'avons absolument rien à voir au niveau des privilèges des députés.

**Mme le Président:** J'ai nettement l'impression que cette question telle qu'elle m'a été exposée relève de toute autre espèce d'instance, mais pas de la mienne. Je n'ai pas été convaincue que les privilèges d'un député aient été affectés. Les députés ont peut-être des observations et même des griefs à faire au sujet d'une situation sur laquelle la présidence personnellement n'a pas de contrôle, et surtout ne devrait pas avoir de jugement à porter. Je ne crois pas que ce soit une question de privilège et, par conséquent, j'affirme en ce moment que je ne peux pas l'accepter comme question de privilège. Peut-être l'honorable député voudra-t-il trouver un redressement dans d'autres instances?

[Traduction]

**M. Crosbie:** Merci, madame le Président, nous y veillerons. Nous ne tolérerons pas l'ingérence du gouvernement dans le système judiciaire. La justice est bafouée lorsque le gouvernement intervient auprès des tribunaux. C'est une honte et j'avise les députés d'en face qu'ils ont intérêt à revenir dans le droit chemin.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

#### PRÉSENTATION DU 5<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie):** Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

## Présentation de bills

[Traduction]

### PÉTITIONS

#### M. PATTERSON—LE RÉEXAMEN DE LA LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est):** Madame le Président, j'ai le devoir de présenter la pétition suivante: La pétition des soussignés, membres du Club de chasse et de pêche d'Abbotsford, dans la province de la Colombie-Britannique, qui se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter à l'honorable Chambre des communes un grief commun, convaincus qu'elle saura y porter remède, déclare humblement que le bill d'initiative parlementaire C-451, relatif à la loi sur le contrôle des armes à feu, porte sur le nombre d'armes à feu en circulation au Canada et vise à régler le nombre d'armes à feu au Canada et que les soussignés, vos pétitionnaires prient humblement le Parlement de s'opposer à cette mesure et d'examiner immédiatement les lois actuelles sur les armes à feu qui manquent de souplesse, qui sont coûteuses à faire appliquer et inefficaces sauf pour harceler les citoyens respectueux des lois. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront d'espérer.

\* \* \*

### LA LOI SUR LES BANQUES

#### MODIFICATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE SAISIE D'UN IMMEUBLE

**Mme le Président:** Passons à la présentation de bills. M. Yurko (Edmonton-Est), appuyé par...

**L'hon. Erik Nielsen (Yukon):** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes en présence d'une situation assez exceptionnelle, en ce sens que le seul député indépendant de la Chambre des communes cherche à proposer un projet de loi d'initiative parlementaire qui ne pourra de toute façon pas être débattu avant que la session en cours ne se termine et qu'une nouvelle ne commence.

La tradition à la Chambre veut que les simples députés de tous les partis proposent de toute façon les mesures d'initiative parlementaire. Que celles-ci soient mises en discussion ou non, c'est une autre affaire; c'est pourquoi je pense que si vous demandiez à la Chambre de prendre une décision en fonction de cette tradition, c'est-à-dire de reconnaître le droit de tous les simples députés, il y aura peut-être consentement unanime pour permettre au député de présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter ce projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**Mme le Président:** M. Yurko, appuyé par M. Kempling.

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est)** demande l'autorisation de présenter le projet de loi C-655, modifiant la loi sur les banques afin de prévoir un préavis minimum d'un an en cas de procédure de saisie d'un immeuble servant de résidence principale.